



ARRETE N° ARR 25.547/DO

**PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LA
COMMUNE DE BRUNOY A MONSIEUR ERIC PENFOLD, SASU
ADS TAXI EP - ARTISAN TAXI - ABROGE L'ARRETE DU
15.411/O DU 23/07/2015**

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°08-PREF/REG/DCS/4-043 du 28 mars 2008 portant réglementation de l'activité de conducteur et de la profession d'exploitation de taxi dans le département de l'Essonne,

VU l'arrêté municipal du 14 janvier 1989 fixant le nombre de taxis à 16 places sur le territoire de la commune de BRUNOY,

VU l'arrêté municipal n°23.015/O du 16 janvier 2023 réglementant l'occupation du domaine public à titre commercial,

VU l'arrêté n°15.411/O du 23 juillet 2015 autorisant Monsieur Willy ZOZIME d'exploiter un emplacement de taxi,

VU la demande de Monsieur Willy ZOZIME, en date du 18 septembre 2025 demandant l'autorisation de présenter un successeur,

VU le dossier de candidature de Monsieur Eric PENFOLD, SASU ADS TAXIS EP, proposé par Monsieur Willy ZOZIME, en vue de sa succession,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de désigner le successeur de Monsieur Willy ZOZIME,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'abroger l'arrêté n°15.411/O du 23/07/2015 autorisant Monsieur Willy ZOZIME d'exploiter un emplacement de taxi,

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE l'arrêté n°15.411/O du 23 juillet 2015, susvisé.



ARRETE N° ARR 25.547/DO

**PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LA
COMMUNE DE BRUNOY A MONSIEUR ERIC PENFOLD, SASU
ADS TAXI EP - ARTISAN TAXI - ABROGE L'ARRETE DU
15.411/O DU 23/07/2015**

ARTICLE 2 : Monsieur Eric PENFOLD, SASU ADS TAXIS EP, domicilié 10 rue de la Poste - 91480 QUINCY SOUS SENART remplissant les conditions énoncées à l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé est désigné pour succéder à Monsieur Willy ZOZIME, à compter du 7 novembre 2025.

ARTICLE 3 : Monsieur Eric PENFOLD, SASU ADS TAXIS EP, en application des dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral susvisé est autorisé à stationner sur un emplacement de taxi sur le territoire de la commune de BRUNOY à compter du 7 novembre 2025.

ARTICLE 4 : Monsieur Eric PENFOLD, SASU ADS TAXIS EP, devra chaque année verser à la commune le montant correspondant à son occupation du domaine public à titre commercial comme indiqué dans l'article 1-1-4 de l'arrêté n°23.015/O du 16 janvier 2023 après réception de la facture.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, Monsieur Eric PENFOLD, SASU ADS TAXIS EP, domicilié 10 rue de la Poste - 91480 QUINCY SOUS SENART par mail : ericpenfold.pro@gmail.com.

ARTICLE 6 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la ville de Brunoy,
Monsieur le Commissaire de Police chargé de la Circonscription de Brunoy,
Monsieur le Responsable de la Police municipale de la Ville de Brunoy,
Les agents communaux assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne.

ARRETE N° ARR 25.547/DO

**PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LA
COMMUNE DE BRUNOY A MONSIEUR ERIC PENFOLD, SASU
ADS TAXI EP - ARTISAN TAXI - ABROGE L'ARRETE DU
15.411/O DU 23/07/2015**

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 27 octobre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : *28 octobre 2025*

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.547/DO

Objet de l'acte : PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE BRUNOY A MONSIEUR ERIC PENFOLD, SASU ADS TAXI EP - ARTISAN TAXI - ABROGE L'ARRETE DU 15.411/O DU 23/07/2015
Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 1 - Police municipale
Transaction Préfecture : 091-219101144-20251027-BRU_AR_25196_1-AR
Date de l'acte : 27/10/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25196_1

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2025